

# **ASSOCIATION SPORTIVE DES CHEMINOTS**

## **DE SAINT GERMAIN DES FOSSES**

===== **NATATION** =====



### **CHARTE DE BONNE CONDUITE DU NAGEUR**

Le nageur doit :

- Respecter les principes de l'esprit sportif.
- Ne pas avoir de paroles ou gestes déplacés envers les autres nageurs.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité de la piscine.

Il faut :

- Aider les plus jeunes, être solidaire.
- Se respecter les uns les autres.
- Ne pas contester les décisions des entraîneurs et si nécessaire demander des explications.
- Garder en toutes circonstance de bonnes relations avec son entraîneur.
- Reconnaître ses erreurs et faiblesses.
- Respecter les bénévoles.

On ne doit pas prendre des photos pour les diffuser sans l'accord des personnes.

On respecte les règles de la laïcité et on défend celles de la citoyenneté.

Le dopage est proscrit.

Les parents de nageurs se doivent de respecter les règles données dans les piscines.

En compétition les nageurs se doivent de porter les couleurs du club.

En compétition, le juge arbitre est responsable de la compétition, pas de contestations inutiles et infondées sur les décisions des officiels, seuls les entraîneurs peuvent éventuellement faire une réclamation.

Au moment des départs le silence est de rigueur pour tous.

Je soussigné..... atteste avoir pris connaissance de la **Charte de bonne conduite du nageur** ci-dessus.

Le ..... à..... Signature